

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2912

14 octobre 2014

SOMMAIRE

ACAL Private Equity Management S.à r.l.	139741	Securo Pro Lux S.A.	139736
ACAL Private Equity S.à r.l.	139741	Sedco Capital Global Funds	139737
Alicia Finance S.à r.l.	139741	SFPC S.A.	139738
Association Sportive pour le bien être de tous asbl	139775	Shar Holdings S.à r.l.	139733
Benoît Ceuppens Full Business Solution S.à r.l.	139731	SHCO 29 S.à r.l.	139733
EnCo S.à r.l.	139735	Simon Europe 2 S.à r.l.	139730
Eurostar Overseas S.A.	139733	Sitinvest S.A.	139736
Fairmont Multifamily S.A.	139732	Snow Fall S.à r.l.	139774
FASP S.A.	139734	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	139738
Focused Sicav	139732	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	139737
Global Logistics Services S.A.	139750	SOF MER Holdings S.à r.l.	139733
HC Holdings I S.à r.l.	139731	SPF-Sierra Portugal Real Estate	139737
Hedel Trade Arts	139747	Stirling Real Estate S.A.	139736
Hôtelière Internationale Financière S.A. SPF	139743	Swisso S.A.	139730
Hôtelière Internationale Financière S.C.A. SPF	139743	Synapsis S.A.	139739
Hôtelière Internationale Management S.à r.l.	139742	TCS Tipp Club Service G.m.b.H.	139738
IMT International Management S.à r.l. ..	139731	Technology Investment S.à r.l.	139736
International Textile Investment S.A. ...	139755	The Student Hotel Group S.à r.l.	139739
JacCha S.A.	139732	Third Eye Capital Credit Opportunities S.à r.l.	139739
Junon Finance Sàrl - SPF	139734	Thirteen Acacia S.à r.l.	139738
Kellogg Lux I S.à r.l.	139734	Timken Lux Holdings II S.à r.l.	139735
Kjeto S.A.	139730	Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl	139737
Louise 130 S.à r.l.	139740	TSH Grafton S.à r.l.	139740
MO Holding S.A.	139730	TSS Holdings S.C.S.	139740
Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l.	139735	Unique Associations S.à r.l.	139764
Oracle REO Holdco S.à r.l.	139731	Victor Properties S.à r.l.	139756
Patron Weghell V S. à r. l.	139730	Victor Properties S.C.S.	139756
Reinet Roopoort Holdings S.à r.l.	139741	Vins Descombe International S.à r.l.	139739
		Visuals S.à r.l.	139741

MO Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.276.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131416/10.

(140149042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Patron Weghell V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.592.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014131469/10.

(140149075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Kjeto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 68.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KJETO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131357/11.

(140148683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Simon Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 152.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Simon Europe 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131533/11.

(140149238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Swissco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 160.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014131568/12.

(140149025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

IMT International Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 169, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 156.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133157/9.

(140151127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

HC Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.463.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

HC Holdings I S.à r.l

Référence de publication: 2014131299/11.

(140148941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

BCFBS S.à r.l., Benoît Ceuppens Full Business Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 4, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 178.596.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 Août 2014

- L'Assemblée Générale prend acte du changement d'adresse du gérant technique CEUPPENS Benoît ainsi que de la gérante administrative CARLIER Marlène à la nouvelle adresse suivante:

9, Chaussée de Jolimont

B-7100 La Louvière

Belgique

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014132299/15.

(140150476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Oracle REO Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.069.

Extrait des résolutions écrites des Associés en date du 13 août 2014

En date du 13 août 2014, les Associés de la société Oracle REO Holdco S.à r.l. ont prit les résolutions suivantes:

1. Les Associés décident d'accepter la démission, avec effet immédiat de Monsieur Frank Breitling de son poste de gérant.

2. Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Guillaume De-struel, né le 28 avril 1973 à Paris (France), demeurant professionnellement au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131453/16.

(140149157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

JacCha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 187.222.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société le 12 juin 2014

Il résulte des résolutions du conseil d'administration du 12 juin 2014 que:

- Les administrateurs appellent à la fonction du président de conseil d'administration et administrateur-délégué Madame Sandy Stephany, née le 5 novembre 1976 à Luxembourg, demeurant à L-5671 Altwies, 14, rue des Sources et ceci pour une durée indéterminée.

- La société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014131333/17.

(140148876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.505.

—
Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 19 juin 2014

- M. Kai Gammelin, membre du conseil d'administration Stockerstrasse 64, CH-8002 Zurich pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Mandat non renouvelé avec effet au 19 juin 2014

- M. Aloyse Hemmen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour Focused SICAV

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / André Guillaume

Associate Director / Director

Référence de publication: 2014131832/18.

(140149488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Fairmont Multifamily S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 150.070.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 19 août 2014 que

- Les démissions de M. Olivier LIEGEOIS, administrateur et Président du Conseil d'administration et M. Luc GERONDAL, administrateur de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014:

* (i) Mme Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg;

* (ii) Mme Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131837/19.

(140149735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

SOF MER Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014131557/10.

(140149151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Shar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.652.

Madame Nathalie Braam, résidant professionnellement au 3, boulevard Royal à Luxembourg (L-2449) et gérant de la société SHAR HOLDINGS S.à r.l. a remis une lettre de démission de son mandat de gérant en date du 24 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131546/11.

(140148836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

SHCO 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.883.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 7 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 7 mars 2014.

Référence de publication: 2014131547/11.

(140148883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Eurostar Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.213.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2014**Personne Chargée du contrôle des comptes*

L'assemblée générale a nommé commissaire aux comptes pour 6 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020: Ramlux S.A., 9b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Conseil d'administration

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué sont venus à échéance. L'assemblée générale décidé de nommer en tant que administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Fons MANGEN, expert comptable, 147 rue de Warken à L-9088 Ettelbruck
- Madame Marleen VERMEULEN, employée, Vleminckveld 11 à B-2000 Anvers
- Madame Karin REUTER, employée, 5 rue des Champs à L-3332 Fennange
- Monsieur Kaushik MEHTA, directeur de sociétés, Eekhoornlaan 25 à B-2610 Anvers.

Délégué à la gestion journalière

Le mandat de l'administrateur délégué est venu à échéance et l'assemblée générale a décidé de ne pas le renouveler.

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2014131220/22.

(140149105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Junon Finance Sàrl - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 67, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 146.270.

- L'adresse de Monsieur Philippe Pedrini, Associé et Gérant de la Société, est désormais la suivante:
11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014131338/13.

(140148987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Kellogg Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 103.831.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 août 2014.

Pour la société
COFICOM Trust S.à r.l.
B.P. 126
50, Esplanade
L-9227 DIEKIRCH
Signature

Référence de publication: 2014131341/16.

(140149195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

FASP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.682.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 14 Août 2014

L'Assemblée Générale a décidé de révoquer avec effet immédiat les administrateurs suivants:

- Madame Elena Anatolyevna Komarova en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Olga Petrovna Morozova en tant qu'administrateur;
- Monsieur Sergey Krylov en tant qu'administrateur;

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration:

- Mr. Emile Wirtz, employé privé, né le 27.09.1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;
- Madame Arlette Siebenaler, employée privée, née le 27.07.1958 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant au 26, rue du Village, L-6140 Junglinster;
- Monsieur Gérard Reis, officiel, né le 27.06.1958 à Pétange (Luxembourg) demeurant au 4, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg,

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour Fasp S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014131239/25.

(140149119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.004,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.164.

—
Cette mention remplacera la précédente version déposée le 31/07/2014 B166164 - L140136265

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131578/12.

(140149178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

EnCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014133642/13.

(140151622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Op der Raëmerbrek 2014 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6601 Wasserbillig, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 185.372.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 13 juin 2014

S'est réuni au siège de la société, le 13 juin 2014 à 12H30, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "OP DER RAËMERBREK 2014 S.A.R.L.", pour prendre les résolutions suivantes:

Résolution 1

Suite aux cessions de parts sociales signée le 13 juin 2014, il est constaté que Monsieur Nuno Luis Da Nobrega Vidoedo, né le 28.4.1973 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-6440 Echternach, 31 rue de la Gare, détient dorénavant seul l'intégralité des 90 parts sociales dans le capital de la société. OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l.

Résolution 2

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stéphane Dejonghe, né le 13.4.1981 à Amsterdam (Pays-Bas), domicilié à L-3333 HELLANGE, 36 route de Bettembourg, avec effet au 13 juin 2014 du poste de gérant technique de la société OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l.

Résolution 3

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Cyrille René Setoca Muacho, né le 15.11.1971 à Dudelange (Luxembourg), domicilié à L-6440 Echternach, 49 rue de la Gare, avec effet au 13 juin 2014 du poste de gérant de la société OP DER RAËMERBREK 2014 S.à r.l.

Wasserbillig, le 13 juin 2014.

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Nuno Luis Da Nobrega Vidoedo / Martine Bredemus / Stéphane Dejonghe

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014131457/27.

(140148623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Stirling Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.488.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131567/10.

(140148797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Technology Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.047.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Technology Investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131571/11.

(140149217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sitinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.941.

—
Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131550/11.

(140148595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Securo Pro Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.232.

—
Auszug aus dem Protokoll der vertagten Ordentlichen Generalversammlung die am 14. Juli 2014 in Munsbach stattfand:

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen mit Wirkung zum 14. Juli 2014 und bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Pro Lux S.A. für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zu Mitgliedern des Verwaltungsrates zu bestellen:

- Mario Warny (Vorsitzender des Verwaltungsrates);
- Reinolf Dibus (Verwaltungsratsmitglied);
- Frank Rybka (Verwaltungsratsmitglied).

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young S.A., wieder zum Wirtschaftsprüfer der Securo Pro Lux S.A. mit Wirkung zum 14. Juli 2014 und bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Securo Pro Lux S.A. für das am 31. Dezember 2014 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. August 2014.

Für Securo Pro Lux S.A.

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2014131524/22.

(140149262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

SPF-Sierra Portugal Real Estate, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.615.

Les Comptes Annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131560/9.

(140148628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.995.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131555/11.

(140148961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Tritax Polska N°1 Investments Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.485.

Les comptes annuels de la Société au 5 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

M. Robert Kimmels
Gérant

Référence de publication: 2014131582/13.

(140148776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Sedco Capital Global Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 168.687.

L'assemblée générale qui s'est tenue le 30 juin 2014 a ratifié la démission de Paul Touloumbadjian en tant que membre du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé dès lors, comme suit:

Germain Birgen, Non-Sub-Classe "S" Administrateur

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Hasan S. Aljabri, Sub-Classe "S" Administrateur

Morjan Dist Road Malik, Jeddah, Saudi Arabia

Yaser S. Binmahfouz, Sub-Classe "S" Administrateur

Morjan Dist Road Malik, Jeddah, Saudi Arabia

Deloitte Audit Sàrl, sis au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014131541/21.

(140148891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

TCS Tipp Club Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 10, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.723.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131586/9.

(140148541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Thirteen Acacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 179.043.

Les comptes annuels pour la période du 19 juillet 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014131575/11.

(140148644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 52.995.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2014 que le mandat de la société H.R.T. Révision S.A., Réviseur d'Entreprises Agréé, a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131553/13.

(140148955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

SFPC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 130.397.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 août 2014

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency.
- De ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes BDO De Chazal du Mée venu à échéance.
- En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, nomination de la société ACCOUNTIS S.A., ayant son siège social à L - 2352 Luxembourg, rue Jean-Pierre Probst, 4, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2020.

- De renouveler le mandat des administrateurs actuels, Altuma S.A., société anonyme, Berfin Limited, et, Monsieur Michel ANTOLINOS, Administrateur-délégué pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Clémency, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131544/21.

(140148622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Synapsis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 92.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014131569/10.

(140149210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Third Eye Capital Credit Opportunities S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.046.

Dépôt rectificatif qui remplace le dépôt L140147781

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014131573/13.

(140149130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

The Student Hotel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 188.739.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014131572/15.

(140148805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Vins Descombe International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 102.147.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien domiciliataire de la société
VINS DESCOMBE INTERNATIONAL SARL

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53 Route d'Arlon

L-8211 Mamer

avec effet immédiat

Mamer, le 19 août 2014.

FIDUCIAIRE GALLO & ASSOCIES (LUXEMBOURG) S.A.

Aniel Gallo

Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2014131608/16.

(140148934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

TSS Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: CAD 1.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.285.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 1^{er} février 2014 de sa société mère, Target Corporation ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2014131597/12.

(140149207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

TSH Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 188.693.

Par résolutions prises en date du 4 août 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 5 août 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 22, Grand Rue, 3^e étage, L-1660 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 4 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014131596/15.

(140148824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Louise 130 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 133.218.

L'an deux mille quatorze, le 19 août,

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 28 juillet 2014, les parts de la société ont été transférées comme suit:

Garfield Bennett Trustees Limited, en tant que Trustee de LARCHWOOD LIFE INTEREST TRUST, ayant son siège social au JE2 3TP, Jersey, St. Helier, CTV House La Pouquelaye, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey (Jersey Financial Services Commission) sous le numéro 87988

a transféré 50 parts ordinaires de 25 Euro chacune détenues dans la Société Louise 130 S.à r.l., ayant son siège social au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch à Monsieur Filip Derijck Maurice R, né le 10 mars 1970 à Alost (Belgique), demeurant au 16 avenue de Manoir, 1410 Waterloo (Belgique),

ainsi que 50 parts ordinaires de 25 Euro chacune détenues dans la Société Louise 130 S.à r.l., ayant son siège social au 50 Esplanade, L-9227 Diekirch à Monsieur Neil Dunn, né le 15 décembre 1949 à Edinburgh (Royaume-Uni), demeurant au 22 Temple, St. Jogn's Manse, EH23 4SQ Gorebridge, (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 août 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P.126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014131368/27.

(140149022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Visuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 23, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 26.135.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Septembre 2014. Signature.

Référence de publication: 2014131613/10.

(140148985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Alicia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 169.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014131674/11.

(140149349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

**ACAL Private Equity Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACAL Private Equity S.à r.l.)**

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 184.004.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014131690/11.

(140149507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Reinet Roipoort Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 176.375.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 mars 2014 que le mandat de la personne morale suivante, en tant que réviseur d'entreprises agréé a été renouvelé avec effet au 31 mars 2014 et ce jusqu'au 31 mars 2015.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65477.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014131500/22.

(140148680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Hôtelière Internationale Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 137.557.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "HÔTELIÈRE INTERNATIONALE MANAGEMENT S.à r.l.", (ci-après dénommée la Société), avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1069 du 30 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les associés présents, les mandataires des associés représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Dissolution anticipée de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge au gérant.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Christian GUILBERT, né le 29 mars 1948 à Vienne (Autriche), demeurant à CH-1950 Sion, Rue du Scex, 5.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge au gérant de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de son mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36400. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132493/66.

(140150059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Hôtelière Internationale Financière S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Hôtelière Internationale Financière S.C.A. SPF).

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 137.554.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «HÔTELIÈRE INTERNATIONALE FINANCIÈRE S.C.A. SPF», ayant son siège social à L- 2138 Luxembourg, 24 Rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.554, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 29 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, à savoir UNE (1) action de commandité et les NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (999) actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société en commandite par actions en une société anonyme.
2. Changement de la dénomination sociale et refonte complète des statuts afin de les adapter à ceux d'une société anonyme.
3. Démission du Gérant, du Commissaire aux comptes et du Conseil de Surveillance.
4. Nomination d'un Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société, sans interrompre sa personnalité juridique, et d'adopter la forme d'une société anonyme en conformité avec les dispositions de l'article 3 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et d'échanger les NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (999) actions ordinaires et UNE (1) action de commandité ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune en MILLE (1.000) actions ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune, et d'attribuer les nouvelles actions de la SA aux actionnaires existants dans la proportion de leur participation dans la SCA.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en HÔTELIÈRE INTERNATIONALE FINANCIÈRE S.A. SPF, et par conséquent de modifier totalement les Statuts de la Société afin de les adapter à ceux d'une société anonyme ainsi qu'il suit:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HÔTELIÈRE INTERNATIONALE FINANCIÈRE S.A. SPF» qui est régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la loi du 11 mai 2007 sur la «Société de gestion de patrimoine familial» ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Les actions de la société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Cependant au cas où la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Attribution des actions

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants,

- Christian GUILBERT, né à Vienne (Autriche), le 29 mars 1948, demeurant à CH-1950 Sion (Suisse), Rue du Scex, 5,
- Hôtelière Internationale Management S.à r.l., avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24 Rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 137.557, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 mars 2008, au publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10625 en date du 30 avril 2008,

déclarent se répartir l'ensemble du capital de la société, soit les MILLE (1.000) actions nouvelles de la manière suivante:

- Christian GUILBERT	999 actions
- Hôtelière Internationale Management S. à r.l.,	1 action
TOTAL	1.000 actions

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de HÔTELIÈRE INTERNATIONALE MANAGEMENT S.à r.l. de sa qualité de gérant («associé-commandité») de la Société, la démission de Karl LOUARN de son poste de commissaire aux comptes et la démission des membres du conseil de surveillance et leur donne décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à trois.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs à partir de ce jour:

- Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;
- Monsieur Karl LOUARN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;
- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu;
Monsieur Karl LOUARN est également nommé président du conseil d'administration.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2019.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2019:

Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24 rue Saint Mathieu.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration - Évaluation des frais

Le notaire instrumentant déclare que les conditions des articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 sont remplies.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36399. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132492/196.

(140150057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Hedel Trade Arts, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 189.632.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«T.H. Finances S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183 972, constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 6 février 2014, numéro 332, page 15900,

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, en vertu d'une procuration lui donnée et contenue dans une résolution du conseil de gérance de la société, tenu le 23 juillet 2014.

Une copie de ladite résolution du conseil de gérance, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prénommée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La société a pour objet les activités de négoce et les services associés à ces activités tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger dans tout domaine d'activité.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «Hedel Trade Arts».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500.-) divisé en cents (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire

des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B peuvent être nommés. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement des associé(s).

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre et classes de parts sociales	Libération (EUR)
T.H. Finances, prénommée	12,500.-	100	12,500.-
Total:	12,500.-	100	12,500.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents euros.

Résolution de l'associé unique Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société pour une période indéterminée, avec signature conjointe:

1) Monsieur Thomas HERZOG, gérant de société, né à Paris (France), le 21 mars 1971, avec résidence professionnelle au 1, rue de Nassau L-2213 Luxembourg;

2) Monsieur Olivier KUCHLY, expert-comptable, né à Phalsbourg, Moselle (France), le 11 janvier 1976, avec adresse professionnelle au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11190. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014132479/156.

(140150018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Global Logistics Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.580.

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2607 du 15 novembre 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3093 du 16 décembre 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Stéphanie Salin, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à l'adresse suivante: 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
2. Constatation que la société a actuellement un seul actionnaire;
3. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;
4. Refonte intégrale des statuts pour les adapter à une société anonyme unipersonnelle et aux modifications intervenues.
5. Démission d'un administrateur actuellement en fonction avec décharge;
6. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Seconde résolution

L'assemblée constate que la société a actuellement un seul actionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'administrateurs A et B et de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs de sorte que la société soit engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique, par la signature de son administrateur unique.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«STATUTS

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

1. Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «GLOBAL LOGISTICS SERVICES S.A.».

3. Art. 3. Objet social. La société a pour objet la prestation de services aux professionnels de la route.

La Société aura également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, ou des droits immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, ou de droits immobiliers.

La Société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Strassen.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision de l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil d'Administration (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social, actions et transfert d'actions

6. Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à deux millions soixante-douze mille cent trente-six euros (EUR 2.072.136,-) représenté par onze mille deux cent quatre-vingt (11.280) actions sans désignation de valeur nominale.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 22.11.

6.3 La Société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément aux dispositions de l'Article 22.10. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Forme des actions. Les actions sont en principe nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et sous réserve des dispositions légales applicables.

8. Art. 8. Versements sur les actions. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et conditions à déterminer par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

9. Art. 9. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque action. La prime d'émission est à la libre disposition des actionnaires.

10. Art. 10. Droits des actionnaires.

10.1 Toutes les actions confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

10.2 Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 25.

10.3 Chaque action confère à son détenteur un droit préférentiel de souscription, tel que prévu par la Loi.

11. Art. 11. Indivisibilité des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

12. Art. 12. Transfert des actions.

12.1 Les actions sont librement transmissibles.

12.2 La transmission des actions devra s'effectuer conformément aux dispositions de l'Article 40 de la Loi pour les actions nominatives, ou de celles de l'Article 42 de la Loi pour les actions au porteur.

Chapitre III. - Administration

13. Art. 13. Conseil d'administration.

13.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil d'Administration»), qui seront nommés pour un mandat qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, la Société pourra être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») qui assumera tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

13.2 L'/Les administrateur(s) pourront être des personnes physiques ou morales. Si une personne morale est nommée à la fonction d'administrateur, elle devra désigner une personne physique en tant que représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale. Si le représentant permanent est momentanément indisponible, il pourra temporairement déléguer ses pouvoirs à un autre représentant de la personne morale pour exercer le mandat d'administrateur de la Société.

13.3 Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat ainsi que leur rémunération seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires.

13.4 L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas obligatoirement être actionnaires. L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des actionnaires.

13.5 En cas de vacance d'un ou de plusieurs poste(s) d'administrateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, l'/les administrateur(s) restant(s) pourra/pourront provisoirement pourvoir à leur remplacement (par un vote à la majorité simple). Dans ces circonstances, la prochaine assemblée générale des actionnaires procédera à une nomination définitive.

14. Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.

14.1 Dans les rapports avec les tiers, l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

14.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

15. Art. 15. Délégation des pouvoirs et mandataire - Gestion journalière.

15.1 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15.2 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de la période de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, directeur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Le(s) Délégué(s) à la Gestion Journalière est/sont révocable(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

16. Art. 16. Représentation de la société.

16.1 Envers les tiers, la Société est engagée par (i) la signature unique de l'Administrateur Unique, ou en cas d'une pluralité d'administrateurs, (ii) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (iii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) s'étant vu attribuer un tel pouvoir de signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.2 Dans l'hypothèse où l'un des administrateurs de la Société est une personne morale et qu'un représentant permanent a été nommé conformément à la Loi, la signature de ce représentant permanent serait assimilée à la signature de la personne morale nommée en tant qu'administrateur de la Société. Le pouvoir de représentation du représentant permanent vis-à-vis des tiers n'est pas exclusif. La personne morale agissant en qualité d'administrateur de la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers, par la ou les signature(s) de ses représentants, tel que prévu par ses statuts ou par la loi applicable.

16.3 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas de Délégué à la Gestion Journalière nommé pour la représentation de la Société et la gestion des affaires journalières, par la seule signature du Délégué à la Gestion Journalière, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

17. Art. 17. Réunion du conseil d'administration.

17.1 Le Conseil d'Administration devra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les administrateurs présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

17.2 Le Conseil d'Administration peut élire un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur ou actionnaire de la Société.

17.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux (2) administrateurs. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

17.4 Toute réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les administrateurs, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

17.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil d'Administration.

17.6 Un administrateur peut en représenter un autre au Conseil d'Administration et un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

17.7 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil d'Administration requiert la majorité simple.

17.8 Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les administrateurs participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

17.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil d'Administration. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier administrateur sur les résolutions écrites.

17.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration doit être préparé, signé par tous les administrateurs présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

17.11 Des extraits seront certifiés par un administrateur ou par toute autre personne désignée par un administrateur.

18. Art. 18. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV. - Surveillance**19. Art. 19. Commissaire aux comptes.**

19.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

19.2 L'assemblée générale des actionnaires nomme les commissaires aux comptes et détermine leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Dans l'hypothèse où les commissaires aux comptes auront été nommés sans précisions quant à la durée de leur mandat, ils sont supposés avoir été élus pour une période de six (6) années, commençant à courir à partir de la date de leur nomination.

19.3 Le(s) commissaire(s) est/sont rééligible(s). Le(s) commissaire(s) est/sont librement révocables, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaires.

Chapitre V. - Assemblées générales

20. Art. 20. Actionnaire unique ou actionnaires.

20.1 S'il n'y a qu'un seul actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

20.2 En cas de pluralité d'actionnaires, chaque actionnaire peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre d'actions détenues. Chaque actionnaire a des droits de vote en rapport avec le nombre d'actions qu'il détient.

21. Art. 21. Pouvoirs des assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale représente tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

22. Art. 22. Assemblées générales des actionnaires.

22.1 Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes.

22.2 Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième (10%) du capital social le requièrent, par une demande écrite indiquant l'ordre du jour.

22.3 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être faite par lettre recommandée, au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'assemblée générale en question.

22.4 Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent mentionner l'ordre du jour.

22.5 Pourvu que toutes les actions soient nominatives, les avis de convocation peuvent être adressés individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

22.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut être valablement tenue, sans convocation préalable.

22.7 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont considérés comme présents pour les calculs de quorum et de majorité. Ces moyens de télécommunications doivent pouvoir assurer une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations devront être retransmises de façon ininterrompue.

22.8 Un actionnaire peut se faire représenter à une assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire, qui ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société.

22.9 Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

22.10 Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés, indépendamment de la proportion du capital représenté.

22.11 Les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par la Loi et les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

22.12 Toutefois, la nationalité de la Société ne pourra être modifiée et les engagements des actionnaires ne pourront être augmentés que par l'accord unanime de tous les actionnaires et en conformité avec toute autre exigence légale.

Chapitre VI. - Exercice social et comptes annuels

23. Art. 23. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

24. Art. 24. Comptes annuels et assemblée générale annuelle des actionnaires.

24.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Strassen, à l'endroit indiqué dans les convocations le quatrième lundi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

24.2 A la fin de chaque exercice comptable, le conseil d'administration établit le bilan et le compte de résultat. Il soumet ces documents accompagnés d'un rapport d'activité de la Société, au(x) commissaire(s) aux comptes qui rédigera/rédigeront un rapport contenant ses/leurs commentaires sur ces documents.

24.3 La délégation de la gestion journalière des affaires de la Société à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires les traitements, émoluments et avantages quelconques alloués (s'il y en a) au Délégué à la Gestion Journalière.

25. Art. 25. Attribution des bénéfices et acompte sur dividendes.

25.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

25.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

25.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'actionnaire unique ou aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 22.10.

25.4 L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes avant la fin de l'exercice social, conformément à la Loi.

Chapitre VII. - Liquidation et dissolution

26. Art. 26. Liquidation.

26.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des actionnaires en conformité avec les dispositions légales applicables et les Statuts.

26.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'/les actionnaire(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

26.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application de l'Article 25.3.

27. Art. 27. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'actionnaire unique ou d'un quelconque de ses actionnaires.

Chapitre VIII. - Loi applicable

28. Art. 28. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno LARONZE, né le 4 août 1965 à Clermont-Ferrand (France), gérant de sociétés, demeurant au 24, allée des Acacias F-63430 Pont-Du-Château, de son poste d'administrateur de catégorie A, avec effet à ce jour et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Philippe LARONZE est désormais administrateur unique de la société.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. SALIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36401. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132468/314.

(140150168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

International Textile Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.846.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014133159/9.

(140150949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

**Victor Properties S.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. Victor Properties S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Dalor Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 107842;

here duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and

2. Georgia Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number 173275;

here duly represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II The appearing parties declare being all the shareholders (the "Shareholders") of Victor Properties S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and whose registered office is at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) with company number B 107846, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 939 of 24 September 2005 on page 45042 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have last been amended by a deed of Maître Jean Secker, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 May 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1026 of 12 October 2005 on page 49233.

III The appearing parties, represented as above mentioned, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Creation of two (2) different classes of shares in the share capital of the Company, referred to as the Class A Shares and the Class B Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and conversion of the existing five hundred (500) shares in the share capital of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into (a) one (1) class A share to be held by Georgia Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 173.275 ("GP Co") and (b) four hundred and ninety-nine (499) class B shares to be held by Dalor Properties S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 107.842 ("Dalor Properties"), with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

2. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a common limited partnership (société en commandite simple) at book value for tax purposes.

3. Acknowledgement of the resignations, with effect as of the date hereof, of the current managers of the Company and appointment with immediate effect of GP Co, prenamed, as general partner of the Company (pursuant to and as defined in the new articles of association of the Company to be adopted in item 5 below (the "New Articles")).

4. Change of the name of the Company into "Victor Properties S.C.S."

5. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the above items and decision to fully restate them in order to adapt them to the new form of the Company in the form of the New Articles.

6. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to create two different classes of shares in the share capital of the Company referred to as the Class A Shares and the Class B Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and to convert the existing five hundred (500) shares of the Company, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, into (a) one (1) Class A Share to be held by GP Co, prenamed, and (b) four hundred and ninety-nine (499) Class B Shares to be held by Dalor Properties, prenamed, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Further to the above resolution, the share capital of the Company is from now on be divided and held as follows:

Shareholder	Share class
GP Co	1 Class A Share
Dalor Properties S.à r.l.	499 Class B Shares

Second resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to change the legal form of the Company and transform it from a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg into a common limited partnership (société en commandite simple) governed by the laws of laws of the Grand Duchy of Luxembourg at book value for tax purposes.

Third resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to:

- (i) acknowledge the resignation, with effect as of the date hereof, of the current managers of the Company, being (a) Séverine Canova, (b) Xavier de Cillia and (c) Luxembourg Corporation Company S.A.; and
- (ii) appoint GP Co, prenamed, with immediate effect and for an indefinite period of time as general partner of the Company (pursuant to and as defined in the New Articles set forth under the fifth resolution below).

Fourth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to change the name of the Company into "Victor Properties S.C.S.".

Fifth resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the Articles so as to reflect the above items and to fully restate them in order to adapt them to the new form of the Company in the form of the New Articles, which shall read from now on as follows:

Art. 1. There is formed a common limited partnership (société en commandite simple) under the name of Victor Properties S.C.S., which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present partnership agreement (the "Partnership").

Art. 2. The object of the Partnership is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in the Grand Duchy of Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Partnership is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Partnership may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Partnership may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Partnership may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in the Grand Duchy of Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Partnership may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Partnership may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Partnership may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Partnership may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Partnership may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Partnership against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Partnership may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

Art. 3. The Partnership is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Partnership will have the name VICTOR PROPERTIES S.C.S.

Art. 5. The registered office of the Partnership is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners deliberating in the manner provided for amendments to this partnership agreement. The transfer of the registered office abroad the Grand Duchy of Luxembourg may be resolved by an unanimous decision of the Partners.

The address of the registered office within the municipality may be transferred by simple decision of the General Partner.

The Partnership may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Partnership's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into two classes of partnership interests comprising one (1) class A partnership interest which shall be held by the Partnership's general partner (the "General Partner") in representation of its unlimited partnership interest in the Partnership (the "Class A Partnership Interest") and four hundred ninety-nine (499) class B partnership interests which shall be held by the Partnership's limited partners (the "Limited Partner(s)") in representation to their limited partnership interests in the Partnership (the "Class B Partnership Interests"), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), all fully subscribed and entirely paid-up.

The Class A Partnership Interest and the Class B Partnership Interests are hereafter together referred to as the "Partnership Interests" and each of them as a "Partnership Interest".

The General Partner and the Limited Partner(s) are together referred as the "Partners".

Art. 7. The share capital may be changed and further Partnership Interests be issued at any time by a decision of the general meeting of the Partners, in accordance with article 14 of this partnership agreement.

Art. 8. Each Partnership Interest entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Partnership in direct proportion to the number of Partnership Interests in existence.

Art. 9. Towards the Partnership, the Partnership Interests are indivisible, since only one owner is admitted per Partnership Interest. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Partnership.

Art. 10. Class B Partnership Interests may freely be transferred to Partners or third parties and may be pledged or encumbered. Class A Partnership Interests, held by the General Partner may only be transferred, pledged or encumbered with the prior written consent given by all the Partners.

Transfers of Partnership Interests must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid and binding vis-à-vis the Partnership or third parties until they have been notified to the Partnership or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

All Partnership Interests are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Partners' register to be kept at the registered office of the Partnership.

Art. 11. The death, insolvency, bankruptcy or dissolution of the General Partner will not bring the Partnership to an end.

In the event of death, insolvency, bankruptcy or dissolution of the General Partner, the general meeting of Partners may appoint an interim manager, who may or may not be a Partner.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of the Partners, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Partnership and in case of a decision to continue the Partnership's activities, the designation of a replacement General Partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of the Partners in accordance with the procedures laid down in this partnership agreement. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The Partnership is managed by its General Partner, Georgia Finance S.à r.l..

All powers not expressly reserved by law or the present partnership agreement to the general meeting of Partners fall within the competence of the General Partner.

The Limited Partner(s) shall be prohibited from carrying out any act of management vis-à-vis third parties and shall take no part in the management or control of the business affairs of the Partnership.

The Limited Partner(s) shall have no right or authority to act for the Partnership or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Partnership or to vote on matters relating to the Partnership, other than those mentioned in this partnership agreement.

A limited partner shall be jointly and severally liable vis-à-vis third parties for any obligations of the common limited partnership in which he participated in violation of the prohibition contained in the foregoing paragraph. A limited partner shall also be jointly and severally liable vis-à-vis third parties for obligations in which he did not participate, if he has regularly carried out acts of management vis-à-vis such third parties.

Do not constitute acts of management for which a Limited Partner is jointly and severally liable vis-à-vis third parties: the exercise of partner prerogatives, the providing of opinions or advice to the Partnership, to its affiliates or to their managers, the carrying out of any control or supervisory measures, the granting of loans, guarantees or securities or the giving of any other type of assistance to the Partnership or its affiliates, as well as the giving of any authorisation to the General Partner in the cases provided for in this partnership agreement for acts outside his powers.

The Partnership shall be bound by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner and the General Partner will carry out and approve all acts and operations consistent with the Partnership's objects.

The General Partner may sub-delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The General Partner will determine any such agent's responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 13. No contract or other transaction between the Partnership and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner has a personal interest in, or is a manager, director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the General Partner who serves as a manager, director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

A Limited Partner may act as a member of the General Partner, or may execute documents on the General Partner's behalf under the latter's corporate signature, even acting in the capacity of a representative of the Partnership, without incurring as a result thereof unlimited and joint and several liability for the obligations of the limited partnership, provided the capacity of representative in which he acts is indicated.

Art. 14. The annual general meeting of the Partners shall be held, in Luxembourg, on the second Tuesday of June of each year at the place specified in the notice of the meeting.

Other general meetings of the Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings.

Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Partners owing more than half of the Partnership's share capital.

However, resolutions to alter the partnership agreement of the Partnership, to liquidate or to transform it into an entity with a different legal form, may only be adopted by the majority of the Partners owning at least three quarters of the Partnership's share capital, provided that General Partner has consented to such alteration, liquidation or transformation.

Decisions of the Partners may be taken by way of circular resolutions instead of a general meeting.

Art. 15. The Partnership's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Partnership's accounts are established by the General Partner and the General Partner prepares an inventory including an indication of the value of the Partnership's assets and liabilities as well as a balance sheet and profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made.

Each Partner may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts at the Partnership's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Partnership stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. The balance of the net profits may be distributed to the Partners commensurate to their shareholding in the Partnership.

The General Partner may decide to pay interim dividends. In any case the distribution of interim dividends shall remain subject to a recovery against the Partner(s) which have been distributed to him/them but do not correspond to profits actually earned by the Partnership. Such action for recovery shall prescribe for five years after the date of the relevant distribution.

Art. 18. At the time of winding up the Partnership the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Partner(s) or not, appointed by the Partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in this partnership agreement.

Applicable language

In the event of a deviation of the contents of the English version from the French version of this partnership agreement, the English version shall prevail.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Partnership as a result of this document are estimated at approximately three thousand Euros.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Dalor Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107842;

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé;

2. Georgia Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173275;

ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé.

I. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu'elles représentent l'ensemble des associés (les "Associés") de Victor Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500 et dont le siège social est au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107846, constituée par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°939 du 24 septembre 2005, page 45042 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 Mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1026 du 12 octobre 2005, page 49233.

III. Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant ("Ordre du Jour"):

Ordre du jour

1. Création de deux (2) classes de parts sociales différentes dans le capital social de la Société, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et conversion des cinq cent (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en (a) une (1) part sociale de classe A détenue par Georgia Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173275 ("GP Co") et (b) quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales de classe B détenues par Dalor Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107842 ("Dalor Properties") ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Changement de la forme juridique de la Société, de manière à la transformer de société à responsabilité limitée en société en commandite simple à la valeur comptable à des fins fiscales.

3. Reconnaissance des démissions, ayant effet à la date du présent acte, des gérants actuels de la Société, et nomination avec effet immédiat de GP Co, prénommé, en tant qu'associé commandité de la Société (conformément à et de la manière définie dans les nouveaux statuts de la Société qui seront adaptés au point 5 ci-dessous (les "Nouveaux Statuts")).

4. Changement de la dénomination sociale de la Société en "Victor Properties S.C.S."

5. Modification des statuts de la Société (les "Statuts") de manière à refléter les points ci-dessus et décision de les refondre intégralement pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société dans la forme des Nouveaux Statuts.

6. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de créer deux (2) classes de parts sociales différentes dans le capital social de la Société, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de convertir les cinq cent (500) parts sociales existantes dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en (a) une (1) Part Sociale de Classe A détenue par [GP Co], prénommé, et (b) quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) Parts Sociales de Classe B détenues par Dalor Properties, prénommée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

A la suite de la résolution ci-dessus, le capital social de la Société est à présent divisé et détenu de la manière suivante:

Associé	Classe de parts sociale
[GP Co]	1 Part Sociale de Classe A
Dalor Properties S.à r.l.	499 Parts Sociales de Classe B

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de changer la forme juridique de la Société, de manière à la transformer de société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en société en commandite simple de droit luxembourgeois à la valeur comptable à des fins fiscales.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de:

(i) reconnaître la démission avec effet immédiat, des gérants actuels de la Société, (a) Séverine Canova, (b) Xavier de Cillia et (c) Luxembourg Corporation Company S.A.; et

(ii) nommer GP Co, prénommé, associé commandité de la Société avec effet immédiat et pour une période indéfinie (conformément à et tel que défini dans les Nouveaux Statuts repris dans la cinquième résolution ci-dessous).

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de changer le nom de la Société en "Victor Properties S.C.S."

Cinquième résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier les Statuts de manière à refléter les points ci-dessus et de les refondre intégralement de sorte à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société dans la forme des Nouveaux Statuts, qui se liront de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société en commandite simple sous le nom de Victor Properties S.C.S., qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par le présent contrat social (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou entités étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. La société peut également acquérir par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, toute action, parts sociales ou autres titres, obligations, debentures, certificats de dépôt et autre instrument de dette et plus généralement tout titre et instrument financier émis par une entité publique ou privée de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle peut également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme que ce soit sauf par offre au public. Elle peut notamment émettre par voie de placement privé seulement, des notes, obligations, et debentures et toute sortes de titres de dette et/ou de titres de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris le produit de tout emprunt et/ou émission de titres de dettes à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut par ailleurs, hypothéquer, gager, transférer, grever tout ou partie de ses actifs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et utiliser tout instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VICTOR PROPERTIES S.C.S.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification du contrat social. Le transfert du siège social en dehors du Grand-Duché de Luxembourg peut être décidé par une décision unanime des Associés.

Le siège social peut être transféré dans la municipalité par simple décision de l'Associé Commandité, gérant de la société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en deux classes de parts d'intérêts comprenant une (1) part d'intérêt de classe A détenue par l'associé commandité de la Société (l'"Associé Commandité") représentant sa part d'intérêt illimitée dans la Société (la "Part d'Intérêts de Classe A") et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts d'intérêts de classe B détenues par les associés commanditaires de la Société (les "Associés Commanditaires") représentant leurs parts d'intérêts limitées dans la Société (les "Parts d'Intérêts de Classe B"), ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

La Part d'Intérêts de Classe A et les Parts d'Intérêts de Classe B sont ci-après dénommées ensemble les "Parts d'Intérêts" et chacune d'entre elles une "Part d'Intérêts".

L'Associé Commandité et les Associés Commanditaires sont ci-après dénommés ensemble les "Associés".

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié et de nouvelles Parts d'intérêts émises par une décision de l'assemblée générale des Associés, conformément à l'article 14 du présent contrat social.

Art. 8. Chaque Part d'Intérêts donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de Parts d'Intérêts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 9. Les Parts d'Intérêts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les Part d'Intérêts de Classe B sont librement transférables à des Associés ou des tiers et peuvent être gagées ou grevées. La Part d'Intérêts de Classe A détenue par l'Associé Commandité ne peut être transférée, gagée ou grevée qu'avec le consentement préalable par écrit donné par tous les Associés.

Tout transfert de Parts d'Intérêts doit être enregistré par acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront pas valides et contraignants à l'égard de la Société ou des tiers tant qu'ils n'auront pas été notifiés à la Société ou acceptés par celle-ci conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Toute Part d'Intérêts a la forme nominative, est au nom d'une personne déterminée et est enregistrée dans le registre des Associés qui est conservé au siège social de la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'Associé Commandité, ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès, d'interdiction, de faillite, de déconfiture ou de dissolution de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés peut nommer un administrateur provisoire qui peut être sans que cela soit nécessaire, un Associé.

L'administrateur provisoire adopte les actes urgents et de simple administration jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des Associés, qui doit décider de la continuation ou du terme de la Société et en cas de décision de continuation des activités de la Société, la désignation du remplacement de l'Associé Commandité. L'administrateur provisoire doit, dans les quinze (15) jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Associés conformément aux procédures dans le présent contrat social. L'administrateur provisoire ne sera responsable que pour la durée d'exercice de son mandat.

Art. 12. La Société est gérée par son Associé Commandité, Georgia Finance S.à r.l..

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou le présent contrat social à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence de l'Associé Commandité.

Les Associés Commanditaires ne peuvent exercer d'actes de gestion à l'égard des tiers et ne peuvent prendre part à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société. Les Associés Commanditaires n'ont aucun droit ou pouvoir d'agir pour la Société ou de prendre part ou interférer dans quelque manière que ce soit dans la gestion de la Société ou de voter sur des sujets relatifs à la Société, autres que ceux mentionnés dans le contrat social.

Un Associé Commanditaire sera responsable conjointement et solidairement à l'égard des tiers pour toute obligation de la société en commandite simple à laquelle il a participé en violation de l'interdiction contenue dans le paragraphe précédent. Un Associé Commanditaire sera aussi responsable conjointement et solidairement à l'égard des tiers pour les engagements auxquelles il n'a pas participé, dans la mesure où il a régulièrement accompli des actes de gestion à l'égard des tiers.

Ne constituent pas des actes de gestion pour lesquels un Associé Commanditaire est responsable conjointement et solidairement à l'égard des tiers: l'exercice de prérogatives d'associé, la fourniture d'opinions ou de conseils à la Société, à ses affiliés ou à ses gérants, l'accomplissement de toutes mesures de contrôle ou de supervision, l'octroi de prêts, de garanties ou de sûretés ou de toute autre forme d'assistance à la Société ou ses affiliés, ainsi que l'octroi de toute autorisation de l'Associé Commandité ou ses affiliés dans les cas prévus dans ce contrat social pour des actes dépassant ses pouvoirs.

La Société est liée par la seule signature de l'Associé Commandité, agissant via un ou plusieurs signataires autorisés, tels que désignés par l'Associé Commandité à sa seule discrétion ou par la signature simple ou conjointe de toute personne (s) à qui des pouvoirs spéciaux sont délégués par l'Associé Commandité et l'Associé Commandité s'occupera des actes et opérations en ligne avec les objets du contrat social et les approuvera.

L'Associé Commandité peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et les émoluments (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce contrat d'agent.

Art. 13. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affectée ou invalidée par le fait que l'Associé Commandité a un intérêt personnel dans, ou est un gérant, administrateur, collaborateur, membre, cadre ou employé de cette autre société ou firme. Sauf de la manière prévue ci-après, l'Associé Commandité qui agit comme gérant, administrateur, collaborateur, membre, cadre ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte ou entre en relation d'affaires ne sera pas, pour la seule raison de cette affiliation avec cette autre société ou firme, automatiquement empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tout sujet en relation avec ce contrat ou ces affaires.

L'Associé Commanditaire peut agir en qualité de membre de l'Associé Commandité ou peut exécuter des documents au nom de l'Associé Commandité en prenant la signature de ce dernier, même en agissant dans la capacité de représentant de la Société, sans encourir de ce fait une responsabilité indéfinie, conjointe et solidaire pour les engagements de la société, à condition que la qualité de représentant dans laquelle il intervient soit indiquée.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des Associés se tient à Luxembourg le deuxième jeudi de juin de chaque année à l'endroit mentionné dans la notice de convocation de l'assemblée.

D'autres assemblées générale des Associés peuvent être tenues à l'endroit et au moment indiqués dans la convocation à ces assemblées.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant le contrat social de la Société, de liquider la Société ou de la transformer en une entité de forme juridique différente ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve que l'Associé Commandité a consenti à cette modification, liquidation ou transformation.

Les décisions des Associés peuvent être prises par le biais de résolutions circulaires au lieu d'une assemblée générale.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés par l'Associé Commandité et l'Associé Commandité dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de résultat dans lequel les dépréciations de charges nécessaires doivent être passées.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de résultat.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition des Associés en proportion de leur participation dans la Société.

L'Associé Commandité peut décider de verser un dividende intérimaire. Dans tous les cas, toute distribution de dividendes intérimaires doit rester sujet à restitution par l'Associé qui en aurait bénéficié et qui ne correspondraient pas aux bénéfices réels de la Société. Cette action en restitution se prescrit par cinq années après la date de la distribution en cause.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par le présent contrat social, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

En cas de contradiction avec les termes de la version anglaise de ce contrat social, la version anglaise prévaut.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille Euros.

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39156. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014133437/465.

(140151095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Unique Associations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.690.

— STATUTS

L'an deux mil quatorze, le huit Juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (ci-après «l'Assemblée générale») de la société «UNIQUE ASSOCIATIONS Corp.», une société existant et régie par la loi en vigueur de la République du Panama, ayant son siège social à Omega Building, Mezzanine, Samuel Lewis Avenue et 53rd Street, Panama (République de Panama), P.O Box 0816-00744, inscrite au Registre public de Panama, sous le numéro 548309 ("la Société").

L'Assemblée générale est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas HAMEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg (le "Président") qui désigne comme secrétaire à l'Assemblée générale Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée générale a élu en tant que scrutatrice Mme Estelle MATERA, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée générale étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiquées sur une liste de présence laquelle, signée par le représentant de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée. La procuration de l'actionnaire unique représenté signée "ne varietur" par les mandataires de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire restera aussi annexée au présent acte.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises représentant l'entière du capital social sont représentées à la présente assemblée générale et que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. L'actionnaire unique renonce expressément à toute convocation et se considère comme valablement convoqué à cette assemblée générale.

IV. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1- Conversion du capital social souscrit de dix mille (10.000) US Dollars, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de cent (100) US Dollars chacune, dans sa contre-valeur en euros et suppression de la valeur nominale des actions;

2- Augmentation de capital social d'un montant de cinq mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 5.144,90), de manière à le porter de son montant actuel à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par la création et l'émission de 25 nouvelles actions sans désignation de valeur nominale;

3- Confirmation du transfert de siège social statutaire de la Société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société avec perte de la personnalité juridique, même du point de vue fiscal;

4- Adoption de la forme sociale luxembourgeoise de société à responsabilité limitée;

5- Modification de l'objet social;

6- Refonte complète des statuts pour les mettre en accord avec ce qui précède et avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

7- Acceptation de la démission des organes en fonction de la Société et nomination d'un gérant;

8- Fixation du siège social;

9- Divers.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée générale prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuel de dix mille (10.000) US Dollars, en sa contre-valeur en euros au 7 juillet 2014, soit sept mille trois cent cinquante-cinq euros et dix cents (7.355,10- EUR).

L'assemblée générale supprime la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cinq mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 5.144,90) de manière à le porter de son montant actuel à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) actions (les «Nouvelles Actions») sans désignation de valeur nominale.

Intervention - Souscription - Libération

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des vingt-cinq (25) actions nouvellement émises l'actionnaire unique de la Société:

Monsieur Emmanuel MULLIEZ, né le 12 août 1947 à Montauban (France), demeurant au 46 / da3 Avenue Vandraey B-1180 Uccle (Belgique), représenté comme ci-avant en vertu d'une procuration susmentionnée, qui déclare souscrire les Nouvelles Actions et les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant total de cinq mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 5.144,90.-).

L'apport en numéraire d'un montant de cinq mille cent quarante-quatre euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 5.144,90) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert de siège social statutaire à Luxembourg et adopte la nationalité luxembourgeoise de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société avec maintien de la personnalité juridique, même du point de vue fiscal.

L'assemblée générale déclare que dorénavant la Société est régie par la loi luxembourgeoise, à l'exclusion de toute autre loi.

L'assemblée générale décide en plus d'adopter la forme luxembourgeoise d'une société à responsabilité limitée.

Transformation et répartition de la totalité des parts sociales:

Suite à l'adoption par la Société de la forme d'une société à responsabilité limitée, l'assemblée générale décide d'échanger les cent vingt-cinq (125) actions originaires représentant la totalité du capital social sans désignation de valeur nominale en cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes attribuées par M. Emmanuel MULLIEZ, prénommé.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la Société de telle sorte qu'il aura la teneur suivante:

«L'objet de la Société est de (i) détenir et acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et participer à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations; (ii) acquérir par voie de souscription, d'achat, et d'échange ou de toute autre manière

tous titres, actions, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée; (iii) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises; et (iv) effectuer directement ou indirectement des investissements et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et gages, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et reformuler les statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Unique Associations S.à r.l.».

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est de (i) détenir et acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et participer à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations; (ii) acquérir par voie de souscription, d'achat, et d'échange ou de toute autre manière tous titres, actions, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée; (iii) participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises; et (iv) effectuer directement ou indirectement des investissements et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et gages, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles. Dans le cas où une (1) part sociale est détenue par plus d'une (1) personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une (1) personne soit désignée comme étant le seul détenteur en relation avec la Société.

Les créanciers, bénéficiaires ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Rachat des parts sociales par la Société. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Cession des parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que par l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 8. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'/des associé(s). Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Gestion et représentation. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Les associés peuvent décider de répartir les gérants en différentes catégories, à savoir un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés. Dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B doivent approuver la résolution.

Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont actées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en l'absence de président, par tous les gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courriel, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La Société est valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants et, dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Assemblées générales des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Bénéfices et distributions.

12.1. Généralités

Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque année sociale et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

12.2. Affectation des bénéfices

Les associés décident de l'affectation du solde des profits nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société.

Le surplus résultant des comptes après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, les charges et dépréciations, constitue le profit net annuel de la Société.

12.3. Un montant de cinq pourcent (5%) du profit net de la Société ainsi déterminé, doit être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la Loi et sous réserve des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

12.5. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.

12.6. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'assemblée générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le conseil de gérance lors dudit exercice social. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

12.7. Tout associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision

contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la Loi par la personne nommée à cet effet dans la résolution de l'assemblée générale décidant de dissoudre la Société. Si l'assemblée générale n'a pas nommé de telle personne, les liquidateurs s'en chargeront.

Art. 14. Divers. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts il convient de se référer aux dispositions de la Loi en vigueur.»

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de ratifier le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société du 7 juillet 2014 acceptant la démission de Madame Diana Sanchez Gonzalez, Madame Nelva Ibeth Vargas et Monsieur Jose Angel Vargas Pineda en leur qualité d'administrateur.

Suite à ces démissions, l'assemblée nomme Monsieur Emmanuel MULLIEZ, prénommé, en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'assemblée générale fixe l'adresse du nouveau siège social à L-1143 Luxembourg, 15 rue Astrid.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance de l'assemblée générale extraordinaire est levée à 14.30 heures.

Frais

Les personnes susmentionnées déclarent que toutes les dépenses, coûts, frais et charges, qui doivent être payés par la société en relation avec cet acte, s'élèvent à près de mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte français primera.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of July.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "UNIQUE ASSOCIATIONS Corp." (the "General meeting"), a company incorporated under the laws of the Republic of Panama (the "Company"), having its registered office at Omega Building, Mezzanine, Samuel Lewis Avenue and 53rd Street, Panama City (Republic of Panama), P.O. Box 0816-00744, registered in the Public Registry of Panama under number 548309.

The General meeting was opened at 2:00 p.m. with Mr Nicolas HAMEL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair (the "Chairman") who appointed as secretary to the meeting Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg.

The General meeting elected as scrutineer Mrs. Estelle MATERA, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the General meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder represented and the number of shares held by him are shown on the attendance list which, signed by the proxyholder of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxy given by the represented sole shareholder after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the members of the bureau and the undersigned notary will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list that all the issued shares representing the whole share capital are duly represented at this general meeting and that consequently the general meeting is regularly constituted and may validly decide on the items on the agenda.

III. The sole shareholder expressly waives any convening notice and consider themselves duly convened to this General meeting.

IV. The items on the agenda of the General meeting are the following:

Agenda:

1- Conversion of the subscribed share capital of ten thousand (10,000) US Dollar, represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred (100) US Dollar each, in its exchange value in euros and suppression of the nominal value of the actions;

2- Increase of the share capital by an amount of five thousand and one hundred forty-four Euro and ninety cents (EUR 5,144.90) so as to raise it from its present amount to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) by creation and issue of 25 new shares without nominal value;

3- Confirmation of the registered office transfer to Luxembourg and adoption of the Luxembourg nationality in a manner that the legal personality is maintained without discontinuance, even from a tax point of view;

4- Adoption of the Luxembourg legal form of “société à responsabilité limitée”;

5- Amendment of the object of the company;

6- Fully restate of the articles of incorporation of the Company, in accordance with the requirements of the Luxembourg law;

7- Acceptance of the resignation of the members of the board of directors and appointment of a manager;

8- Designation of the new registered office;

9- Miscellaneous.

After having acknowledged the agenda, the General meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The General meeting decides to convert the subscribed share capital of ten thousand (10,000) US Dollar, in its exchange value in Euro on July 7th, 2014, i.e. an amount of seven thousand three hundred and fifty-five euro and ten cents (EUR 7,355.010-).

The general meeting suppresses the nominal value of the shares.

Second resolution

The General meeting decides to increase the share capital by an amount of five thousand and one hundred forty-four Euro and ninety cents (EUR 5,144.90), so as to raise it from its present amount to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) by creation and issue of twenty-five (25) new shares (the “New Shares”) without nominal value.

Intervention - Subscription - Payment

The general meeting decided to admit to the subscription of twenty-five (25) newly issued the sole shareholder of the Corporation:

Mr Emmanuel MULLIEZ, born on August 12th, 1947 in Montauban (France), residing at 46 / da3 Avenue Vanderaey B-1180 Uccle (Belgium), represented as aforesaid by virtue of aforesaid proxy, which declares to subscribe to the New Shares and to fully paid-up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of five thousand and one hundred forty-four Euro and ninety cents (EUR 5,144.90).

The contribution in cash in an amount of five thousand and one hundred forty-four Euro and ninety cents (EUR 5,144.90) is at the disposal of the Company, proof of which being duly given to the undersigned notary who states it.

Third resolution

The General Assembly confirms the transfer of the registered office to Luxembourg and adopts the Luxembourg nationality so that the transfer does not create a new company with continuation of its legal personality, even from a tax view.

The General Assembly declares that the Company is now governed by Luxembourg law, to the exclusion of any other law

Moreover, the general meeting decides to adopt the Luxembourg legal form of a “société à responsabilité limitée”.

Conversion and allocation of all shares:

Following the adoption of the Company as a limited liability company, the general meeting decides to exchange one hundred and twenty-five (125) original shares representing the entire share capital without nominal value, the one hundred twenty-five (125) new shares without nominal value.

The one hundred and twenty-five (125) shares are attributed by Mr. Emmanuel MULLIEZ, prenamed.

Fourth resolution

The General meeting decides to amend the object of the company with the following wording:

“The Company’s corporate purpose is to (i) hold and acquire participations, either in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and participate in the administration, management, control and de-

velopment of such participations; (ii) acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stocks, shares, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments, and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever; (iii) participate in the creation, development, management and control of any companies or enterprises; and (iv) make direct or indirect investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of bonds to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant securities over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also engage in the acquisition, management, development, sale and rental of any piece of real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to real estate brokers and those concerning the placement and management of financial instruments.

The Company may in general perform all movable, immovable, commercial, industrial or financial operations as well as all transactions and operations that directly or indirectly promote and facilitate the realization of its object or its extension.

The Company may in general perform all operations and transactions that directly or indirectly favor or relate to its object”.

Fifth resolution

The General meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the company as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed by the present deed a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name “Unique Associations S.à r.l.”.

Art. 2. Corporate object. The Company’s corporate purpose is to (i) hold and acquire participations, either in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and participate in the administration, management, control and development of such participations; (ii) acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stocks, shares, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments, and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever; (iii) participate in the creation, development, management and control of any companies or enterprises; and (iv) make direct or indirect investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of bonds to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant securities over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may also engage in the acquisition, management, development, sale and rental of any piece of real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to real estate brokers and those concerning the placement and management of financial instruments.

The Company may in general perform all movable, immovable, commercial, industrial or financial operations as well as all transactions and operations that directly or indirectly promote and facilitate the realization of its object or its extension.

The Company may in general perform all operations and transactions that directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in the case of plurality of shareholders by means of a resolution of the shareholders’ general meeting.

Agencies or branches may be established by the Company in any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 5. Capital. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty five (125) shares without nominal value.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible since only one (1) owner is recognized per share. In case a share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been appointed as the sole owner in relation the Company.

The creditors, beneficiaries or heirs are not allowed for any reason whatsoever to seal the assets and the documents of the Company off.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' general meeting.

Art. 6. Redemption by the Company of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable.

The transfer of shares "inter vivos" to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders representing at least the three-quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

The shares may not be transmitted by reason of death of a shareholder to non-shareholders except with the approval of the general meeting of the shareholders representing at least the three-quarters (3/4) of the shares owned by the survivors. In this case however, no consent is required if the shares are transferred either to ascendants or descendants or to the surviving spouse.

In the case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of the 10th August 1915 on commercial companies as modified (the "Law").

Art. 8. Death, suppression of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholder(s). The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 9. Management and representation. The Company is managed and administered by one or more managers, appointed by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets their powers. The sole manager or the board of managers may, under its liability, delegate its powers to one or more agents. The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

If several managers have been appointed, the Company is managed by the board of managers which may appoint between its members a president. It may also appoint a secretary, whether manager or not, who will be in charge of the drafting of the minutes of the meetings of the board of managers meetings.

The board of managers shall meet upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. The president shall preside all the meetings of the board of managers; in the absence of a president, the board of managers may appoint at the majority of the members present during this meeting any other manager to preside these meetings.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice. The notice may be waived by the consent in writing, or by e-mail, facsimile or by any other similar means of communication, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for a meeting that is held at the time and place prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by e-mail, facsimile or by any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one (1) of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. In the case where one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers have been appointed, at least one (1) class A and one (1) class B manager have to vote in favour of the resolutions.

The resolutions are validly taken by the unanimity of the managers present or represented.

Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the president of the meeting or, if no president has been appointed, by all the managers present or represented.

The board of managers can pass circular resolutions with approval expressed on a single document or on multiple written copies or by e-mail, facsimile, or by any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the whole representing the minutes evidencing the resolution.

The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager or if several managers have been appointed, by the joint signature of any two (2) managers and, in case the shareholders have appointed one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers, by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The copies and extracts of the minutes to be produced in justice and somewhere else shall be signed by the president or by two (2) managers or by any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company. As simple representatives, they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 10. Shareholders general meetings. Each shareholder may participate to the general meetings, independently of the number of shares he is holding. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares he is holding or representing.

If no higher quorum mentioned in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half (1/2) of the corporate capital.

The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote. All other statutory changes may be adopted by the majority of the shareholders owning at least the three-quarters (3/4) of the corporate capital.

Art. 11. Financial year. The Company's year ends on December 31 of each year.

Art. 12. Profits and distributions.

12.1. General.

The annual accounts are drawn up by the board of managers at the end of each financial year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

12.2. Allocation of profits.

The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company.

The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the annual net profit of the Company.

12.3. From the annual net profits of the Company thus determined, shall be deducted five percent (5%) and allocated the legal reserve account. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

12.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by the Law and under the following conditions:

(i) the board of managers must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or the Articles;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the board of managers must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

12.5. Where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the board of managers.

12.6. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the general meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the board of managers with respect to the same financial year. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

12.7. Each shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least the three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

13.2. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by Law by the person appointed for that purpose in the resolution of the general meeting to dissolve the Company. Where the general meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Art. 14. Various. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the applicable provisions of the Law.”

Transitory provision:

The first financial year begins today and ends on December 31st, 2014.

Sixth resolution

The general meeting decides to ratify the minutes of the meeting of the Board of Directors of July 7th, 2014 accepting the resignation of Mrs Diana Sanchez Gonzalez, Mrs Nelva Ibeth Vargas and Mr Jose Angel Vargas Pineda, as Directors.

Following these resignations, the meeting appoints Mr Emmanuel MULLIEZ, prenamed, as sole manager of the Company for an indefinite period.

Seventh resolution

The General meeting fixes the address of the new registered office at L-1143 Luxembourg, 15 rue Astrid.
No further item being on the agenda, the extraordinary general meeting was then adjourned at 02:30 p.m.

Costs

The above named persons value the expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, approximately to one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Signés: N. HAMEL, E. MATERA, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32345. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133434/554.

(140151464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Snow Fall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 181.387.

En date du 14 Août 2014, dû à un contrat de vente d'action, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de la façon suivante:

Fund Solutions SCA. détenant 12.500 parts dans la société SNOW FALL S.à r.l., a transféré 12.500 parts à Madame Renata Maria Kaczynska, née le 23 juillet 1971 et résidant ayant au 4, Stary Laskowiec, 18-300 Zambrow (Pologne)

Suite à ce transfert, les 12.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société sont réparties comme suit:

Renata Maria Kaczynska	12.500 parts
Total	12.500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014131551/19.

(140149213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

ASPT, Association Sportive pour le bien être de tous asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg F 10.066.

STATUTS

Art. 1^{er}. Constitution et dénomination. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi modifiée du 21 Avril 1928, ayant pour titre Association Sportive pour le bien être de tous (ASPT) asbl.

Art. 2. Objet. Objet de l'organisme: faciliter l'accès à l'activité physique pour tous et à tout âge - aux tout petits, aux seniors, aux personnes handicapées ou à celles en voie d'insertion.

Art. 3. Siège social. Le siège social est fixé à la Maison des Jeunes de Gasperich 5, Rue Tony Bourg 1278 Luxembourg. Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 4. Durée de l'association. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Les membres. L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

Sont membres actifs les membres de l'association qui participent régulièrement aux activités. Ils paient une cotisation annuelle.

Sont membres d'honneur les membres de l'association qui ont rendu des services signalés à l'association; ils sont dispensés de cotisations.

Art. 6. Conditions d'adhésion. Pour faire partie de l'association, il faut d'une part être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'adhésion présentées, ou être parrainé par un membre.

Il faut d'autre part adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale.

Le Bureau pourra refuser, de façon motivée, des adhésions.

Art. 7. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- la démission;
- le décès;
- la radiation pour non-paiement de la cotisation annuelle;
- l'exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour motif grave, notamment pour toute action portant ou tendant à porter atteinte aux intérêts matériels et moraux de l'association.

Avant la prise de la décision éventuelle d'exclusion, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications écrites au Conseil d'Administration et sera invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le Conseil d'Administration.

Art. 8. Les ressources. Les ressources de l'association comprennent:

- 1/ le montant des droits d'entrée et des cotisations;
- 2/ les subventions de l'Etat, des départements et des communes;
- 3/ le produit des manifestations;
- 4/ tout autre produit autorisé par la loi.

Art. 9. Conseil d'Administration et Bureau. L'association est administrée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus pour trois années par l'Assemblée Générale, choisis parmi les membres actifs dont se compose cette Assemblée.

Il est renouvelable par tiers tous les trois ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un Bureau composé de:

- 1/ un Président;
- 2/ un Secrétaire et, s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint;
- 3/ un Trésorier et, si besoin est, un Trésorier adjoint.

Ces personnes doivent avoir la majorité légale et Jouir de leurs droits civils et politiques. Le Bureau est élu pour un an. Les membres sont rééligibles dans la limite de la durée de leur mandat au Conseil d'Administration.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le conseil d'administration est composé de 3 membres:

- Teixeira Reis António 147 rue de Hollerich 1741 Luxembourg, Éducateur en Formation. (Président)
- Jimmy Corneill 17 rue de Beggen 1121 Luxembourg, Consultant (Trésorier)

- Nelia Liliana Rodrigues 147 rue de Hollerich 1741 Luxembourg, Éducatrice en Formation (Secrétaire)

Art. 10. Pouvoirs et fonctions du Conseil d'Administration et du Bureau. Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois, sur convocation du Président ou sur la demande de la majorité des membres du Bureau.

Le Conseil d'Administration assure la gestion des affaires de l'association. Il établit le budget et arrête les comptes à soumettre à l'Assemblée Générale. Il arrête son ordre du jour, veille à l'application des statuts et prend l'initiative de toutes les démarches qui concernent les intérêts collectifs de l'Association. Il peut s'adjoindre tous les membres dont la présence paraîtrait opportune ou nécessaire. Ces membres n'ont pas de voix délibérative. Il peut être susceptible de rétribuer des personnes dont il voudrait s'assurer le concours technique ou pédagogique. Il peut nommer des délégués pour des missions déterminées.

La présence de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, celle du Président est prépondérante. Les membres empêchés peuvent se faire représenter par un autre administrateur. Les pouvoirs doivent être donnés par écrit. Nul ne peut réunir plus de trois voix, la sienne comprise.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès verbal des séances.

Le Président du Conseil d'Administration assure le fonctionnement de l'association, conformément aux présents statuts, ainsi que l'exécution des décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration. Il préside les assemblées et est chargé de leur police. Il représente l'association tant activement que passivement dans toutes les actions où elle peut être engagée. L'association est représentée en Justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou toute personne désignée à cet effet par lui.

Le Vice-Président seconde le Président et le remplace dans ses fonctions en cas d'empêchement.

Le Trésorier rend compte chaque année de sa gestion, soumet les comptes et sa caisse aux vérifications ordonnées par le Conseil qui arrête les écritures et les approuve s'il y a lieu. Les comptes sont par ailleurs soumis à l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire tient procès-verbal des séances, répond au courrier et tient informés les adhérents de l'association.

Art. 11. Assemblée Générale Ordinaire. L'Assemblée Générale Ordinaire réunit tous les membres de l'association, à jour de leur cotisation.

Elle se réunit au moins une fois par an.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du Secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Le Président, assisté des membres du Conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le Trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de rassemblée.

L'assemblée délibère sur les orientations à venir. Elle fixe les montants des cotisations annuelles et du droit d'entrée à verser par les différentes catégories de membres.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions à l'ordre du jour.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres sortants du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés (à la majorité des suffrages exprimés).

Art. 12. Assemblée Générale Extraordinaire. Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités de l'article 11.

Art. 13. Règlement intérieur. Le règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Art. 14. Bénévolat des administrateurs. Les fonctions des membres du Conseil d'Administration ou du Bureau sont bénévoles. Seuls les frais de fonctionnement seront remboursés sur justificatifs selon les tarifs votés en règlement intérieur.

Faits le 26 AOUT 2014 à Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2014134631/103.

(140152641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.